REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE LES ACHARDS

ARRETE 2023-218 ANNULE ET REMPLACE REGLEMENTANT LA CIRCULATION D'UNE COURSE CYCLISTE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 Juin 1977;

VU la demande de Monsieur Philippe SORIN, responsable au sein de l'Association Les Sables Vendée Cyclisme, à organiser une course ***le Dimanche 10 septembre 2023****;*

Considérant que pour le bon déroulement de cette épreuve, ***il est recommandé de prévoir l'interdiction de stationner et de fermer temporairement la circulation pendant la course,***

ARRETE

Article 1 : **Le dimanche 10 septembre 2023**, la circulation sera temporairement fermée pendant la course :

- De 8h30 à 19h00, la place de l'Hôtel de Ville et la place Michel VRIGNON seront interdites au stationnement (sauf véhicules de la course)
- De 8h30 à 19h00, la rue de la Mairie sera interdite à la circulation,
- De 8h30 à 19h00 la rue des muriers sera barrée au niveau de la Place Michel Vrignon
- De 8h30 à 19h00, dans les 2 sens de l'épreuve l'avenue Georges Clemenceau à partir du rond-point de la poste, rue de l'industrie, rue des Sables, du rond-point de la Noémie à la rue du Millet.
- De 8h30 à 10h00 dans les 2 sens du moulin des Landes à la ferme du GAEC Fleuri
- De 8h30 à 12h30 dans les 2 sens de l'épreuve rue des 4 vents/carrefour de la Tessonnière
- De 8h30 à 12h30 fermeture totale du carrefour rue des 4 vents / rue du Moulin vers la Noémie
- De 13h30 à 19h00 dans le sens de l'épreuve rue du Chanoine Ferré
- De 8h30 à 19h00 dans le sens de la course sur la D109, rue des Charmilles, rue du Général de Gaulle, place de l'Eglise
- De 8h30 à 19h00 la ruelle près du Crédit ~~mutuel~~ Agricole
- La rue Jean Bouin sera barrée

Article 2 : Le stationnement sera interdit pendant l'épreuve de la course.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront apposés par l'organisateur de la course pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Le Maire de la commune des Achards, Le Commandant de la Gendarmerie des Achards, la Directrice Générale des services de la commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Achards, le 07/08/2023
Le Maire,
Michel VALLA

MAIRIE DES ACHARDS (Vendée)

Publié sur le site internet le 07/08/2023
Au registre

CIRCUIT U15 10Km

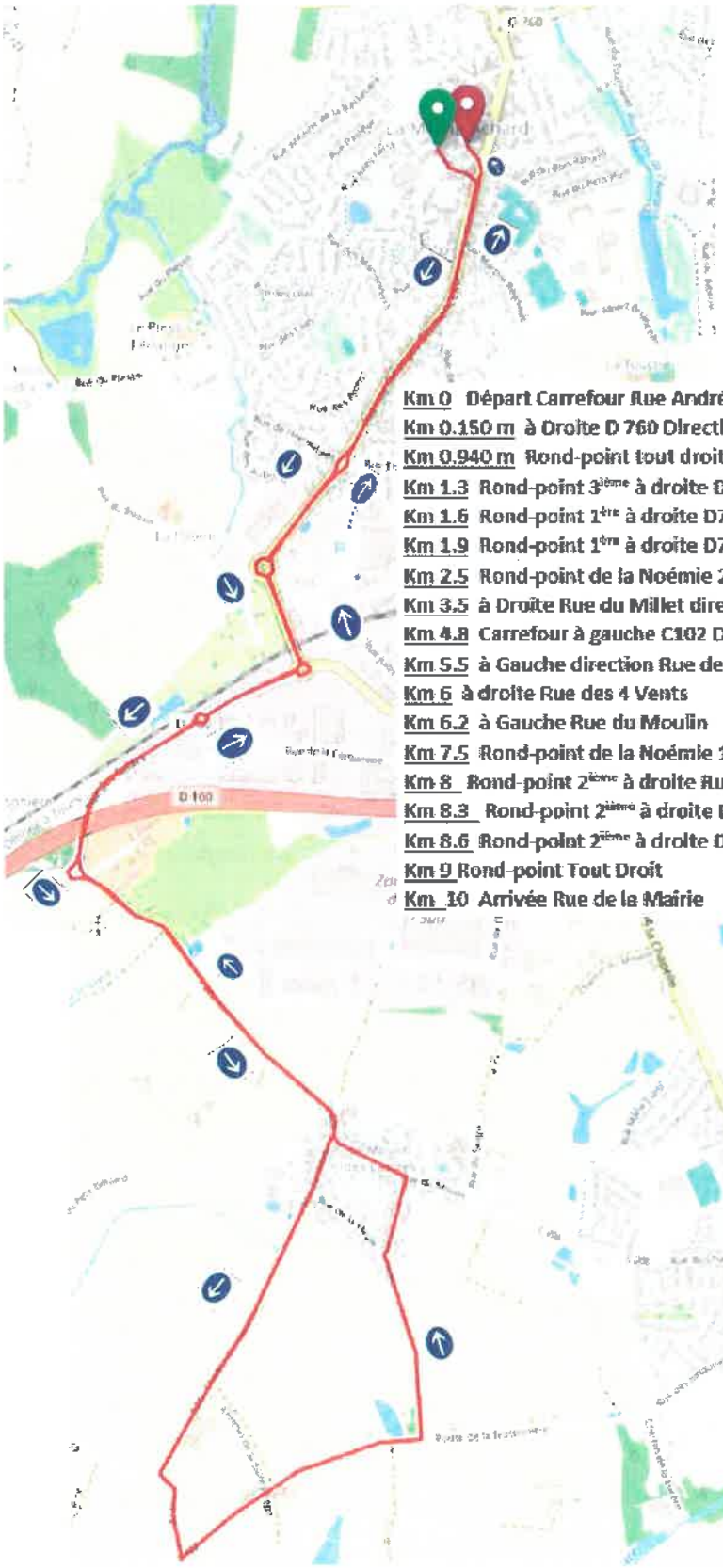

CIRCUIT

SENS DE L'EPREUVE

Km 0 Départ Carrefour Rue André Malraux/Rue Colbert
Km 0.150 m à Droite D 760 Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 0.940 m Rond-point tout droit
Km 1.3 Rond-point 3ième à droite D21 Rue de l'industrie
Km 1.6 Rond-point 1ère à droite D760 Rue des Sables
Km 1.9 Rond-point 1ère à droite D760 Rue des Sables
Km 2.5 Rond-point de la Noémie 2ième à droite C206 Direction Rue du Moulin
Km 3.5 à Droite Rue du Millet direction chemin des landes R16
Km 4.8 Carrefour à gauche C102 Direction Route de la Téssonnière
Km 5.5 à Gauche direction Rue des 4 Vents
Km 6 à droite Rue des 4 Vents
Km 6.2 à Gauche Rue du Moulin
Km 7.5 Rond-point de la Noémie 1ère à droite Rue des Sables D760
Km 8 Rond-point 2ième à droite Rue des Sables D760
Km 8.3 Rond-point 2ième à droite Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 8.6 Rond-point 2ième à droite Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 9 Rond-point Tout Droit
Km 10 Arrivée Rue de la Mairie

Circuit U19 / Séniors / ELITES 21,2 Km

Km 0 Départ Carrefour Rue André Maiteux/Rue Colbert
Km 0.150 m à Droite D 760 Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 0.940 m Rond-point tout droit
Km 1.3 Rond-point 3ième à droite D21 Rue de l'Industrie
Km 1.6 Rond-point 1ère à droite D760 Rue des Sables
Km 1.9 Rond-point 1ère à droite D760 Rue des Sables
Km 2.5 Rond-point de la Noémie 1ère à droite Direction Rue des Sables D760
Km 6.5 Rond-point
Km 6.6 4ième à droite
Km 7.2 Tout droit Carrefour de la Baudrière
Km 7.8 Tout droit carrefour Route de la Chapelle/ Saint Mathurin
Km 8 à gauche et droite Km 8.1 carrefour Tournefeuille direction la Barbière Marchande
Km 11 D109 à gauche direction la Chapelle Achard
Km 12.8 à droite Carrefour D109/D87 direction la Chapelle Achard Rue des Charmilles
Km 16 à gauche Rue du Général de Gaulle/ Traversée de la Chapelle Achard
Km 16.3 Rond-point tout droit
Km 16.5 à gauche Rue du Chanoine Ferré/ Traversée du moulin des Landes
Km 18.7 Rond-point de la Noémie 1ère à droite Rue des Sables D760
Km 19.3 Rond-point 2ième à droite Rue des Sables D760
Km 19.6 Rond-point 2ième à droite Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 19.9 Rond-point 2ième à droite Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 20.2 Rond-point Tout Droit
Km 21.2 Arrivée Rue de la Mairie

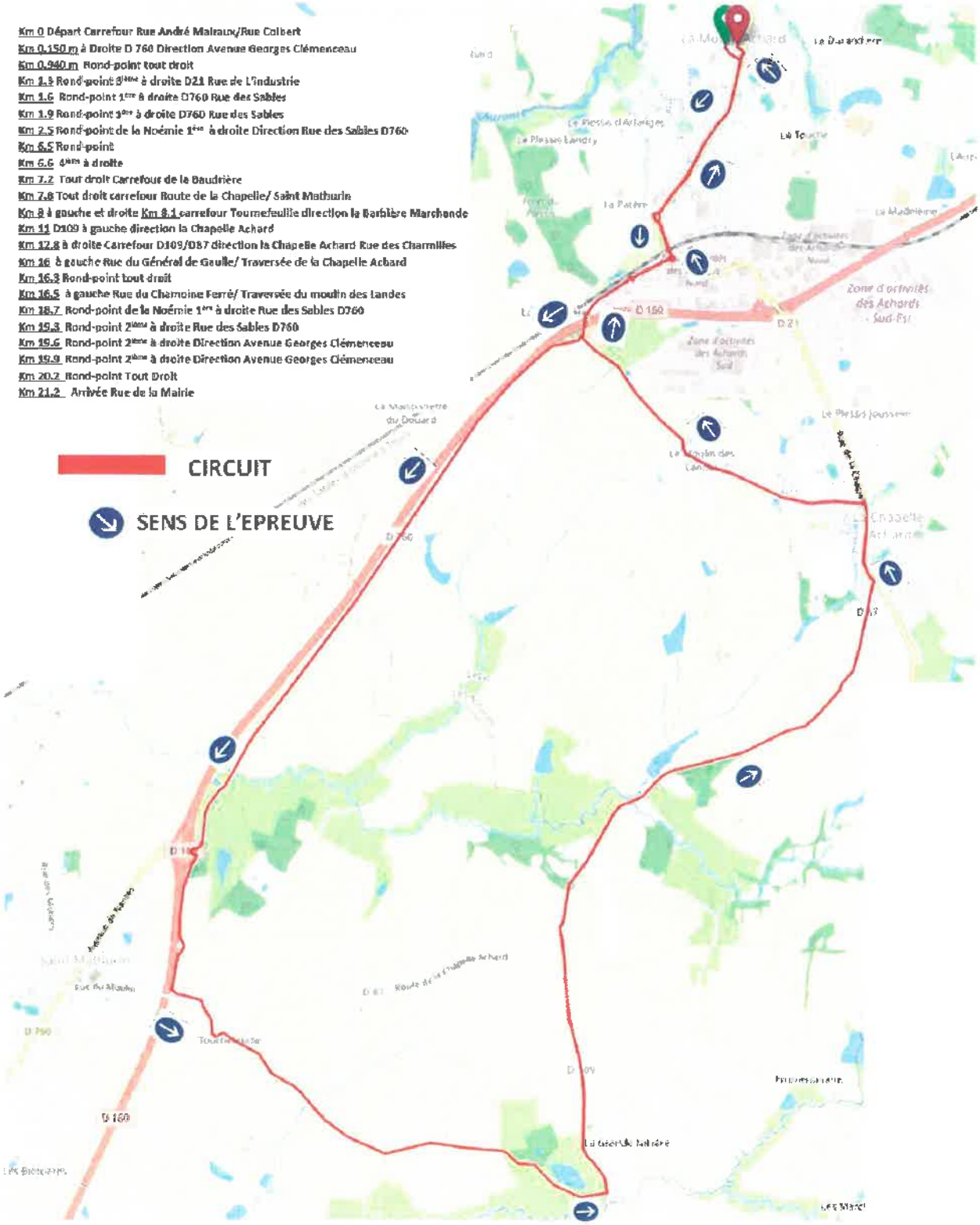

CIRCUIT U17 16 Km

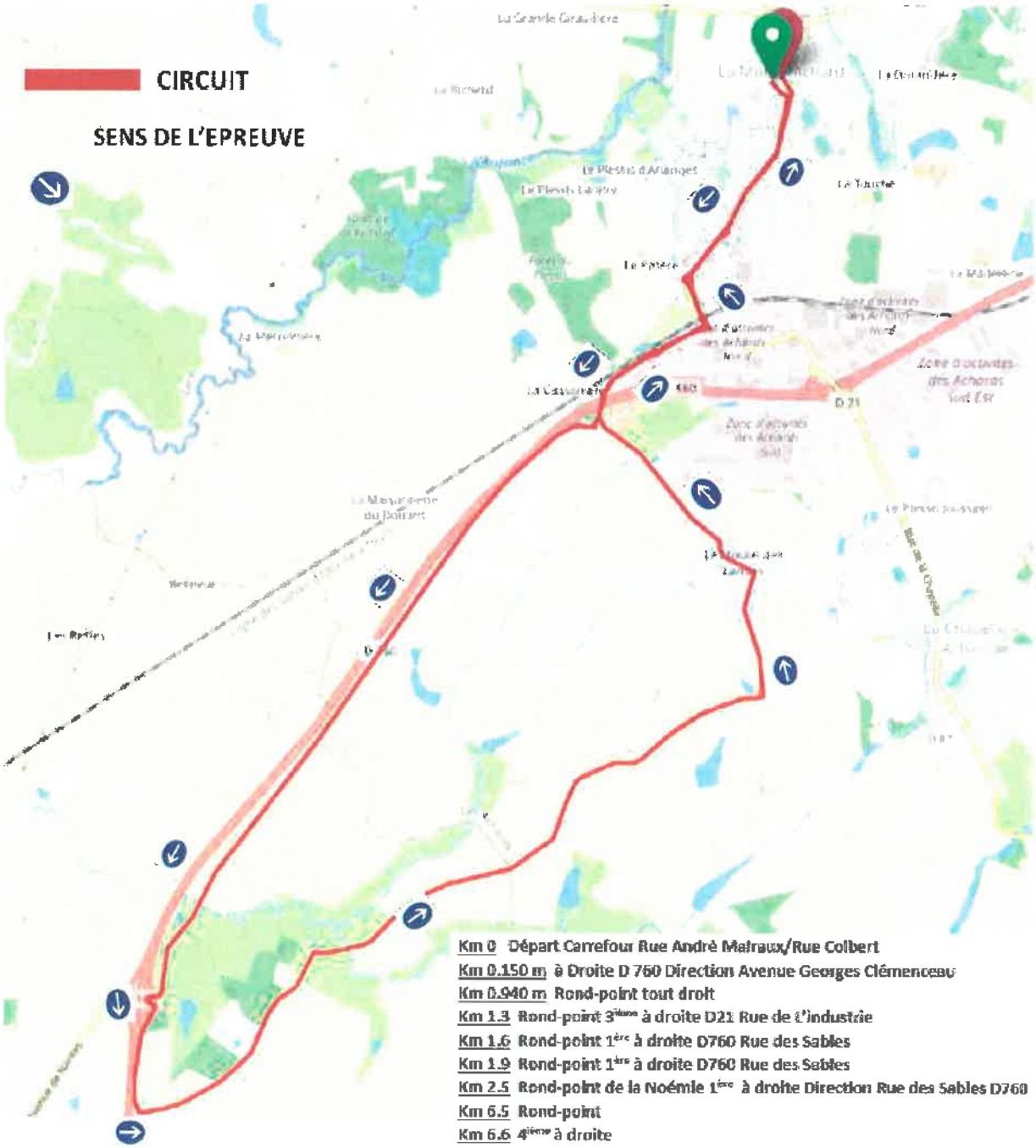

Km 0 Départ Carrefour Rue André Malraux/Rue Colbert
Km 0.150 m à Droite D 760 Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 0.940 m Rond-point tout droit
Km 1.3 Rond-point 3ième à droite D21 Rue de l'industrie
Km 1.6 Rond-point 1ère à droite D760 Rue des Sables
Km 1.9 Rond-point 1ère à droite D760 Rue des Sables
Km 2.5 Rond-point de la Noémie 1ère à droite Direction Rue des Sables D760
Km 6.5 Rond-point
Km 6.6 4ième à droite
Km 7.2 Carrefour à gauche Chemin de la Baudrière
Km 10.5 à droite C102 Direction Route de la Téssonière
Km 11.6 à Gauche direction Rue des 4 Vents
Km 12.1 à droite Rue des 4 Vents
Km 12.3 à Gauche Rue du Moulin
Km 13.5 Rond-point de la Noémie 1ère à droite Rue des Sables D760
Km 14 Rond-point 2ième à droite Rue des Sables D760
Km 14.3 Rond-point 2ième à droite Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 14.7 Rond-point 2ième à droite Direction Avenue Georges Clémenceau
Km 15 Rond-point Tout Droit
Km 16 Arrivée Rue de la Mairie